



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Saint-Etienne

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Saint-Etienne

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Saint-Etienne.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Saint-Etienne.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Saint-Etienne de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

FONDATION SAINT-ETIENNE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300	300		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	300	300		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	300	300		
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	17 453		17 453	5 060
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 530		12 530	5 060
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 923		4 923	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	375 063		375 063	148 292
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 982		1 982	1 826
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 497		394 497	155 178
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	394 797	300	394 497	155 178

FONDATION SAINT-ETIENNE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	533	195
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	74 624	105 906
Excédent ou déficit de l'exercice	54 950	(31 282)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	129 574	74 624
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	129 574	74 624
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 086	7 860
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	249 304	72 500
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	264 390	80 360
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	394 497	155 178

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	421 634	206 152
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	421 634	206 152
<i>Dons manuels non affectés</i>	381 308	156 869
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	40 326	49 283
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	421 634	206 152
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	70 159	28 372
Aides financières (projets engagés)	279 497	196 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 943	1 885
Salaires et traitements		
Charges sociales	40	
Charges communes aux fondations abritées	15 933	11 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	367 572	237 880
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	54 062	(31 727)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	888	446
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	888	446
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	888	446
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	54 950	(31 282)

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
	VII	
	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	422 522	206 598
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	367 572	237 880
EXCEDENT OU DEFICIT	54 950	(31 282)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	6 462	6 668
TOTAL RESSOURCES	6 462	6 668
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 462	6 668
TOTAL EMPLOIS	6 462	6 668

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	422 522	422 522	206 598	206 598
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	421 634	421 634	206 152	206 152
- Dons manuels non affectés	381 308	381 308	156 869	156 869
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	40 326	40 326	49 283	49 283
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	888	888	446	446
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	422 522	422 522	206 598	206 598
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	282 380	282 380	198 972	198 972
1.1 Réalisées en France	282 380	282 380	198 972	198 972
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	279 497	279 497	196 000	196 000
- Accompagnement des projets	2 883	2 883	2 972	2 972
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	29 979	29 979	14 085	14 085
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	29 979	29 979	14 085	14 085
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 213	55 213	24 823	24 823
3.1 Frais de gestion	15 933	15 933	11 623	11 623
3.2 Frais de gestion immobilière	39 280	39 280	13 200	13 200
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	367 572	367 572	237 880	237 880
EXCEDENT OU DEFICIT	54 950	54 950	(31 282)	(31 282)

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 462	6 462	6 668	6 668
Bénévolat	6 462	6 462	6 668	6 668
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	6 462	6 462	6 668	6 668
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES			522	522
Réalisées en France			522	522
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			607	607
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	6 462	6 462	5 538	5 538
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	6 462	6 462	6 668	6 668

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	282 380	198 972	Cotisations sans contreparties	422 522	206 598
- Actions réalisées directement	282 380	198 972	Dons manuels non affectés	381 308	156 869
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	279 497	196 000	Dons manuels affectés	40 326	49 283
- Accompagnement des projets	2 883	2 972	Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénats		
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	888	446
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	29 979	14 085			
- Frais de recherche d'autres ressources	29 979	14 085			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	55 213	24 823			
- Frais de gestion immobilière	15 933	11 623			
- Charges financières	39 280	13 200			
TOTAL DES EMPLOIS	367 572	237 880	TOTAL DES RESSOURCES	422 522	206 598
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
					31 282
TOTAL	422 522	237 880	TOTAL	422 522	237 880
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	74 624	105 906
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	54 950	(31 282)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	129 574	74 624

FONDATION SAINT-ETIENNE

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		522	6 462	6 668
Réalisées en France		522	6 462	6 668
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		607		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		5 538		
TOTAL	6 462	6 668	6 462	6 668

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 462	6 668
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	6 462	6 668

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE

(-) utilisation

(+) report

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE



Fondation
Saint Etienne

Artisans d'avenir

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

2022

ANNEXE

1	ACTIVITE DE LA FONDATION.....	4
1.1	OBJET	4
1.2	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1	CADRE LEGAL DE REFERENCE	4
2.2	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1	<i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	5
2.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	5
2.2.3	<i>Traitement des legs et donations.....</i>	6
2.2.4	<i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	7
2.2.5	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	8
2.3	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1	NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1	<i>Immobilisations incorporelles & corporelles</i>	9
3.1.2	<i>Disponibilités.....</i>	9
3.1.3	<i>Créances.....</i>	9
3.1.4	<i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	10
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	10
3.2	NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1	<i>Report à nouveau.....</i>	10
3.2.2	<i>Etats des échéances des dettes.....</i>	11
3.2.3	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11
3.2.4	<i>Charges à payer</i>	11
4	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	12
4.2	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	12
4.3	PROJETS SOUTENUS	12
5	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	13
5.1	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	13
5.1.1	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	13
5.1.2	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	13
5.1.3	<i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....</i>	13
5.1.4	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	13
5.1.5	<i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	14
5.1.6	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 14</i>	
5.2	EMPLOIS.....	14
5.2.1	<i>Contenu des missions sociales.....</i>	14

5.2.2	Frais de recherche de fonds	14
5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	14
5.2.4	Reports en dédiés de l'exercice	14
6	AUTRES INFORMATIONS.....	15
6.1	LOCAUX.....	15
6.2	EFFECTIFS	15
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	15
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	16
6.5.1	Engagements donnés.....	16
6.5.2	Engagements reçus	17

1 ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La FONDATION SAINT-ETIENNE, créée le 17 mars 2014, a pour objet de soutenir, principalement dans le diocèse de Meaux, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part ainsi que dans les domaines de l'art, et notamment du patrimoine, de la culture et de la communication.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2022, la collecte de la Fondation Saint Etienne a atteint 421,6 K€ versus 206 K€ en 2021. Une progression particulièrement liée au don d'un mécène affecté au projet de l'établissement scolaire de Saint Colomban.
- ✓ 285, 5 K€ ont été accordés aux projets principalement pour le projet de Saint Colomban (240 K€), pour la maison Magdalena accueillant des personnes en sortie de prostitution (12 K€), pour la maison Tom Pouce qui apporte soutien moral aux jeunes mères ou femmes enceintes (10 K€) et enfin différents camps d'été pour 9,5 K€.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION SAINT-ETIENNE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.



2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION SAINT-ETIENNE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION SAINT-ETIENNE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION SAINT-ETIENNE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « fonds propres des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La FONDATION SAINT-ETIENNE étant une fondation de flux, ne dispose pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION SAINT-ETIENNE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans



2.3 Zoom spécifique sur le Compte De Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3 Compléments d'information sur le bilan

3.1 Notes sur l'Actif

La FONDATION SAINT-ETIENNE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles - logo	300				300
Total Incorporelles					
TOTAL	300 €				300 €

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Autres immobilisations incorporelles	300			300
TOTAL	300 €			300 €

3.1.2 Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	375 063 €	148 292 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. 66 % des disponibilités concernent les projets restant à solder.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	12 530	12 530	
Charges constatées d'avance	1 982	1 982	
TOTAL	14 512 €	14 512 €	

L'essentiel des créances concerne les dons reçus en fin d'année et encaissés début janvier 2022.

3.1.4 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	12 530		12 530	5 060
Autres créances	4 923		4 923	
TOTAL	17 453€		17 453 €	5 060 €

3.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 982 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	1 982	1 826
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	1 982 €	1 826 €

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION SAINT-ETIENNE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante

(reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2022	74 624
Résultat 2022	54 950
Report à nouveau au 31/12/2022	129 574 €

3.2.2 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 086	15 086		
Projets bénéficiaires restant à solder	249 304	249 304		
TOTAL	264 390 €	264 390 €		

L'essentiel des dettes concerne les projets restant à solder dont 222 K€ concerne le projet immobilier Saint-Colomban de construction d'un groupe scolaire (172 K€) et 50 K€ pour la partie culturelle des lieux.

3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	15 086	4 521
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	15 086 €	4 521 €

3.2.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 086	7 860
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	249 304	72 500
DETTES	264 390€	80 360 €

La variation significative des dettes concerne des projets 2022 qui seront versés en 2023 et 2024. Il peut en effet se dérouler plusieurs mois entre la décision du comité exécutif et la réalisation effective du projet, notamment pour des projets à composante immobilière.



4 Complément d'information sur le compte de résultat

4.1 Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	40 326
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	40 326
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	40 326 €

La Fondation Saint-Etienne bénéficie de 40,3 k€ de loyers d'une donation temporaire d'usufruit au titre de 2022.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 621 627€ consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution 2022 s'élève, pour la FONDATION SAINT-ETIENNE, à 15 933 €.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	7	279 497
Accompagnement et suivi des projets		2 883 €
Total des missions sociales Fondation	7	282 380 €

Les missions sociales de la FONDATION SAINT-ETIENNE sont doubles : d'une part le financement des associations bénéficiaires et son corollaire : l'instruction et le suivi des projets financés se traduisant par du temps passé par l'équipe dédiée.



5 Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.1.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION SAINT-ETIENNE a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6 Autres informations

6.1 Locaux

La FONDATION SAINT-ETIENNE est domiciliée 7, rue Notre-Dame à Meaux (77).

6.2 Effectifs

La FONDATION SAINT-ETIENNE bénéficie de salariés mis à disposition à temps très partiel :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
2021	3	0,26	3	0,26
2022	3	0,27	3	0,27

6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION SAINT-ETIENNE dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2022	Valorisation 2022
B. Comité	0,05	6 462
	0,05	6 462 €

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	522	396	Bénévolat	6 668	10 484
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	607	396			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	5 538	9 692			
TOTAL	6 668 €	10 484 €	TOTAL	6 668 €	10 484 €

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 195 € dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Au 31/12/2022, il n'y a pas d'engagement donné hors bilan.

6.5.2 Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	4 000 €	4 000 €		

Les engagements hors bilan concernent une donation temporaire d'usufruit qui s'achève début 2023.